

# Vivre mieux, c'est prévoir !

PASCALE GAUTHIER, CONSULTANTE CHEZ NOVELVY\*

**La stratégie à adopter pour une réversion maximale varie selon que l'on est marié ou pas, mais le mieux est encore de préparer l'avenir.**

**1 Le mariage, ça donne des droits** Si vous n'avez jamais été marié et que vous vivez en couple, cela vaut le coup de penser au mariage. Car ni le Pacs ni le concubinage n'ouvrent droit à la pension de réversion.

**2 Le remariage, ça pénalise** Si vous êtes veuf ou veuve et que vous vous remariez, vous pouvez perdre votre réversion. Et si vous êtes divorcé(e), faites vos comptes car la pension de votre ex est répartie entre le conjoint survivant et le ou les ex-conjoints, proportionnellement à la durée du mariage. En cas de remariage, ce sont les ressources du nouveau ménage qui sont pris en compte.

**3 Pensez à long terme** Mieux vaut prévoir l'avenir quand on est en activité. En achetant sa résidence principale par exemple pour disposer d'un patrimoine. Pensez aussi à épargner, et consultez un notaire pour protéger vos intérêts, en cas de décès de votre conjoint (donation, testament, changement de régime matrimonial).

*\* Conseil en stratégie de retraite.*

